

C215001-Direction générale des services VGP-

DECISION DU PRESIDENT N°dP.2022.036

Passation d'un groupement de commande avec l'établissement public d'aménagement

de Paris-Saclay, la communauté d'agglomération de Paris-Saclay et la communauté d'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines en vue de l'organisation d'un stand sur le Salon International de l'Immobilier (SIMI)2022

LE PRÉSIDENT,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
Vu la délibération n°D.2022.02.04 du Conseil communautaire du 15 février 2022, portant délégations de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
Vu le budget en cours.

Contexte

Le Salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI) est l'évènement de référence pour les décideurs de l'immobilier d'entreprise en France. Plus de 30 000 visiteurs, investisseurs, collectivités locales, promoteurs, agents immobiliers et entreprises à la recherche de sites d'implantation sont présents au Palais des Congrès à Paris.

Ainsi, sont présentées lors de ce salon, par près de 500 exposants, les offres de bureaux, de logistique, d'activités ainsi que les disponibilités foncières. Ce salon répond aux enjeux d'investissement dans l'immobilier comme aux problématiques particulières des utilisateurs.

Plus de 130 débats et conférences traitant des évolutions de l'immobilier d'entreprise en France se tiennent au cours de ces trois jours.

La Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc y participe régulièrement en partenariat avec d'autres collectivités et établissements publics.

Les communautés d'agglomération Paris-Saclay, Saint-Quentin-en-Yvelines et Versailles Grand Parc s'associent pour la quatrième fois à l'Etablissement public d'aménagement Paris-Saclay à l'occasion du salon du SIMI qui se tiendra le 6 au 8 décembre 2022 au Palais des Congrès de la Porte Maillot.

Cette présence conjointe a pour objectifs de :

- Valoriser la dynamique du territoire de Paris-Saclay et des communautés d'agglomération qui le composent en matière de développement urbain, immobilier et économique ;
- Exposer les développements et opportunités foncières en cours ;
- Mettre en valeur le potentiel économique ;
- Attirer les investissements pour ce projet phare à l'échelle nationale et internationale.

A cet effet, l'Etablissement public d'aménagement de Paris-Saclay (EPAPS) et les communautés d'agglomération de Versailles Grand Parc, de Saint-Quentin-en-Yvelines et Paris-Saclay aménagent de façon conjointe un stand et doivent pour cela faire appel à un standiste. Il est donc proposé de passer un groupement de commande pour partager les coûts équitablement et accéder au SIMI dans des conditions avantageuses pour la communauté d'agglomération.

DECIDE :

- 1) de donner son accord pour passer le groupement de commande entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, l'établissement public d'aménagement de Paris-Saclay, la communauté d'agglomération de Paris-Saclay et la communauté d'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines en vue de l'organisation du stand du salon international de l'immobilier (SIMI) à Paris en 2022 ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous documents en lien avec ce groupement de commande
